

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2024

Le 13 décembre 2024 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, André DUMAS, Philippe FALCHETTI, Laurent AIGLON, Joris MICHEL, Andrée RIGAUD, Dorian DESIERES, Dominique PANTEL, Joddy DUMAZERT

Membres représentés : Emilie MAURIN par Dorian DESIERES, Delphine BLADOWSKI par Jacques PEPIN

Membres absents : -

Secrétaire de séance : André DUMAS

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 10

Total exprimé : 12

Vote par procuration : 2

Absents excusés : 0

ALES AGGLOMERATION – COMMUNE DE STE CECILE D'ANDORGE

Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) – Exercice 2023 : eau potable, Assainissement collectif et non collectif (SPANC) et gestion des déchets.

De manière générale, ces rapports présentent les territoires concernés, la nature des services proposés et leur coût.

Intégration d'un groupement de commandes Alès Agglomération pour la fourniture d'électricité :

Alès agglomération propose aux Communes adhérentes un groupement permettant de bénéficier de tarifs plus attractifs pour les fournitures d'électricité. Une convention sera signée afin de permettre ce partenariat.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols sur la période 2021-2023 :

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif de « zéro artificialisation Nette » (ZAN) d'ici 2050, en vue de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

La réglementation applicable impose aux Communes dotées d'un document d'urbanisme (Carte communale pour Ste Cécile) d'établir tous les trois ans un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols.

Ce rapport, élaboré par un bureau d'étude, indique une consommation d'ENAF de 0.1 hectare entre 2021 et 2022 sur la Commune de Ste Cécile.

RESSOURCES HUMAINES

Participation de la Commune à la protection sociale complémentaire prévoyance :

A compter de janvier 2025 les collectivités territoriales doivent instaurer une participation à la protection sociale complémentaire, au bénéfice des agents.

Le montant proposé est de 15 euros bruts par mois. Pour en bénéficier, l'agent devra justifier de la souscription d'un contrat labellisé.

COMMANDE PUBLIQUE

Avenant n°5 à la promesse de bail emphytéotique administratif pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la Commune de Ste Cécile d'Andorge :

La Commune porte un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque depuis 2012.

Plusieurs contraintes liées à la réglementation d'urbanisme font que ce dossier est toujours en cours d'instruction auprès des services dédiés.

Le porteur de projet, Total Energies souhaite poursuivre cet objectif et propose à la Commune le renouvellement de la promesse de bail sur les terrains communaux concernés, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 20 décembre 2027.

SECURITE

Installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune :

Afin de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique il est envisagé d'installer 2 à 3 caméras de vidéoprotection, sur le secteur de la Haute levade et sur le haut du village.

Cette installation se fait sur les recommandations de la gendarmerie et sur autorisation préfectorale.

Le projet est envisagé pour le 1^{er} semestre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 17 décembre 2024.

Le Maire,
Jacques PÉPIN.

